



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requis pour toutes les catégories de projet répertoriées dans une liste nationale ou dans les listes locales applicables en Bretagne.

Ce formulaire simplifié est réservé aux projets qui sont a priori de faible importance. Il est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une présentation du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

Si une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

L'ensemble des indication portées par le projet de projet engage sa responsabilité.

Coordonnées du demandeur

Nom du demandeur : **SEPIG ASSAINISSEMENT**

Adresse du demandeur : 80 avenue des Noëllles 44 500 LA BAULE

Téléphone du demandeur : 06 63 34 59 98

Adresse Email : olivier.alletru@saur.com

Commune d'implantation du projet : Mesquer; Loire Atlantique.

Étape 1: En quoi consiste le projet ?

Préciser la finalité du projet, le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue, etc.).

SEPIG ASSAINISSEMENT en sa qualité de maitre d'ouvrage déléguée pour le compte de CAP atlantique envisage des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sous les chaussées et accotements Route de Bel Air, Rue de l'Etang et le chemin de Belléchaire sur la commune de Mesquer.

618 ml dont environ 200 ml en zone Ne, 16 ml en zone UA et 402 ml en zone Ub

Il est précisé que les travaux en zone Ne (Natura) seront réalisés exclusivement sous voirie pour le renouvellement en lieu et place de la canalisation assainissement existante.

La base vie associée à la réalisation du chantier sera positionnée sous chemins publics, parkings existants et/ou dans l'emprise des zones urbanisées (hors zone Ne) et donc hors zone Natura 2000. Les déchets associés à la réalisation du chantier feront l'objet d'une évacuation :

- Déblais en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) agréée,
- Mise en place de matériaux en adéquation avec les prescriptions du gestionnaire de voirie, Dépose des canalisations existantes des canalisations amiantés en sous-section 3 .

Les travaux consistent en l'ouverture d'une tranchée sous voirie et/ou sous accotement pour renouvellement de conduite et des branchements sur la Route de Bel Air, Rue de l'Etang et le chemin de Belléchaire, sans impact sur :

- L'écoulement de l'eau pluviale des fossés,
- Terrassement uniquement sous voirie en zone Ne

Les caractéristiques des travaux retenus peuvent être synthétisées ainsi :

- Largeur moyenne des fouilles : 1m à 1,50 m. - Profondeur moyenne des fouilles : 1.30 m.

Coût estimatif des travaux 541 000 € (en TTC)

Les enjeux recensés sur cette opération sont les suivants :

- Diminuer l'infiltration des eaux claires parasites dans les canalisations d'assainissement afin d'éviter tout débordement
- Anticiper tout effondrement de la canalisation existante compte tenue des défauts de structure constatée sur la canalisation existante

Étape 2 : Où se situe le projet ?

Quelle est la localisation géographique du projet ?

Adresse : *Route de Bel Air, Rue de l'Etang et le chemin de Belléchaire – MESQUER*

Parcelle(s) : *dans les emprises publiques des voies communales*

Joindre un plan de situation permettant de situer le terrain sans ambiguïté.

Cf annexe 1

Le site internet suivant permet de répondre aux questions qui suivent :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

Le projet est-il situé ?

- en site classé au titre de la loi du 2 mai 1930
- en site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930
- en réserve naturelle
- en périmètre d'arrêté de protection de biotope

Étape 3 : Où se situe le projet par rapport au réseau Natura 2000 ?

Le site internet suivant permet de localiser le terrain par rapport aux sites Natura 2000 : [https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature Paysage.map](https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map)

- **le projet est situé hors site Natura 2000**

- **le projet est situé à proximité de site(s) Natura 2000**

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

Distance approximative en km :

Distance approximative en km

Distance approximative en km :

Joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés (carte au 1/25000^{ème}).

■ **le projet se situe à l'intérieur de site(s) Natura 2000**

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5200626 Marais du Mès, baie et dunes
de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer

Joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés (carte au 1/25000^{ème}).

Cf annexe 2

Joindre un plan des différentes composantes du projet à deux échelles différentes (au 1/25000^{ème} et au 1/1000^{ème}) avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

Cf annexe 3

NB : il convient pour cela de se rapprocher de l'animateur-trice du site Natura 2000 qui communiquera au porteur de projet toutes les données naturalistes dont il a connaissance ainsi que les limites à l'utilisation et à l'analyse de ces données. Il faut noter que ces données peuvent ne pas exister, être partielles ou anciennes et qu'en conséquence un effort d'acquisition de données et de vérification sur le terrain doit être fait.

Étape 4 : Quelles sont les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

A- Évaluation préliminaire

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, il s'agit de savoir si le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté :

Le projet n'a pas d'incidence sur le site Natura 2000 dans la mesure où la zone de travaux et de chantier sera localisée dans l'emprise de la voie de circulation. Le mode opératoire et modalités de réalisation retenues pour ces travaux visent à minimiser la gêne aux espèces :

- *Ouverture optimisée de la tranchée facilitant les cadences de pose et limitant la durée de l'intervention,*
- *Utilisation de matériels récents et faiblement émergents en termes de bruits,*

- *Limitation du trafic chantier par une recherche d'optimisation en double flux (apports, évacuation) et déviation des flux habituels*
- *Positionnement de la base vie, en dehors de la zone Natura 2000,*
- *Stockage des matériaux dans l'emprise de voirie ou dans les espaces aménagés/empierreés hors zone naturelle*
- *Travaux réalisés uniquement le jour,*
- *Découpe mécanique de la voirie : limitation de l'empoussièrement par de l'arrosage,*
- *Sensibilisation du personnel exécutant sur la présence immédiate d'un espace naturel protégé*
- *Vérification par le Maître d'Ouvrage déléguée du respect de ces engagements*

- décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura :

- le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés ?

■ non, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés. Il convient dans ce cas d'en expliquer précisément les raisons.

- *Absence d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise du chantier*
- *Absence d'intervention sur la végétation ligneuse pouvant abriter des oiseaux nicheurs*
- *Le bruit généré par le chantier sera assimilé par la faune au flux routier existant*

Après l'exposé de ces motifs (absence totale d'incidence tant en phase travaux qu'en phase exploitation), **l'évaluation est terminée.**

oui, le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés. Il convient dans ce cas de continuer l'analyse par une évaluation plus détaillée.

B- Évaluation détaillée

Le tableau de la page suivante synthétise cette évaluation et se compose des colonnes 1 à 6 suivantes :

Colonne 1 : lister les différentes composantes du projet ;

Colonne 2 : situer la composante concernée du projet par rapport au site Natura 2000 ;

Colonne 3 : lister par composante concernée les habitats et espèces potentiellement concernés ;

Colonne 4 : lister par composante, par habitat et par espèce, les incidences permanentes et temporaires, celles directes ou indirectes, les incidences cumulées avec celles d'autres projets portés par le même demandeur.

Exemples :

Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits, pollution accidentelle),

Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, rejets dans le milieu pendant l'exploitation),
Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à l'aménagement ou à l'exploitation du projet),

Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace), Incidences cumulées avec d'autres projets portés par le même demandeur.

Colonne 5 : lister les les mesures d'évitement et de réduction pour supprimer ou atténuer les incidences. Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Exemples :

Déplacement géographique du projet,
 Réduction de son envergure, Utilisation
 de méthodes alternatives, Déplacement
 temporel du projet.
 Etc.

Colonne 6 : conclure sur le niveau d'incidence attendu (nul, très faible, faible, etc.).

Tableau de synthèse de l'évaluation détaillée.

Colonne 1	Colonne 2	Colonnes 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
Description des travaux Liste des différentes phases et parties du projet	Localisation des travaux par rapport au site Natura 2000	Liste des habitats et espèces potentiellement concernés	Liste des incidence(s) certaines ou potentielles	Liste des mesures d'évitement et de réduction des incidences potentielles	Détermination du niveau d'incidence(s) finale(s) attendu
Découpe et rabotage de voirie	Travaux dans l'emprise de voirie de la voie – route Bel Air Mesquer	Absence d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise du chantier	Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits), Incidences potentielles (pollution accidentelle),	Limitation des poussières lors des sciages de voirie, Travaux sous route barrée ou alternat permettant d'optimiser la durée des travaux	nul
Terrassement et pose d'une nouvelle conduite d'assainissement sur une linéaire d'environ 618 m dont 200ml inclus dans la zone Ne /Natura 2000					nul
Remblaiement de la tranchée, compactage et reprise de voirie après réalisation des essais et contrôles des ouvrages					nul

C- Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidence de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

Vous pouvez utiliser le guide support « évaluation des incidences Natura 2000 » pour réaliser cette évaluation.

A (lieu) : La Baule Le (date) : 26/02/2026 Signature : 
